

# Compost communal



Tous les sacs en plastique, vaisselles et emballages recyclables sont interdits.

Notre type de compostage, par broyage, ne permet pas leur dégradation, de plus le risque de confusion avec les plastiques non biodégradables est important.

**Le dépôt de matériaux inertes est interdit.**

**Merci de votre participation active au tri des déchets.**

**Ne pas trier correctement, c'est ruiner l'effort des autres.**

**Le conseil communal**